

## Avis du comité des parties prenantes d'Alcome

Le comité des parties prenantes d'Alcome s'est réuni en date du 28 septembre 2023 sous la présidence d'Alci Debieuvre.

### Etaients Présents ou représentés (votants) :

- **Collèges des opérateurs** : Antoine Di Tomaso (Assogem) avec un pouvoir de Marc Deslandres (Fédération entreprises d'insertion)
- **Collège des producteurs** : Olivier Partouche (RTI), Alci Debieuvre (Scandinavian Tobacco), Rémi Spriet (Dean & Simmons France)
- **Collège des Associations** : Diane Beaumenay-Joannet (Surfrider) avec un pouvoir l'Alexis Gits (FNE) pour les 3 points de l'odj et de Reynald Huis (CLCV) pour le troisième point de l'odj.
- **Collège des collectivités locales** : Hervé Guillaume (AVPU) et Sylviane Oberlé (AMF) avec un pouvoir de Géraldine Leduc (ANETT),

**Personnes qualifiées** : Jean-paul Vaslin (confédération des Buralistes)

**Censeur d'état** : André Leprince-Granger

**Pour Alcome** : Marie-Noëlle Duval, Jean-François Rey, Pascal Marchal  
Jean-François Rossillon (Pragmatick),  
Stéphan de Lamer Desnoyes (Avocat).

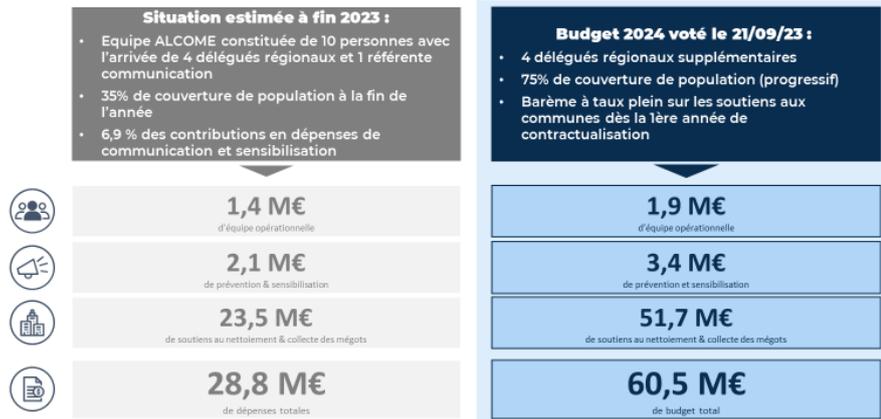
Le quorum de la majorité des membres et la condition d'au moins 2 membres par collège sont atteints.

Conformément à l'ordre du jour, 3 sujets ont été soumis à l'avis du comité.

### 1) Plan d'actions et budget 2024 :



## Budget 2024 voté par le CA d'ALCOME



## Détail du budget 2024 voté au CA du 21/09/2023

	BUD 2024
<b>Eco-contributions</b>	<b>61 051 518</b>
Gestion des mégots	-51 705 156
Contribution aux coûts de nettoyage des personnes publiques	-49 227 656
Collecte des mégots dans l'espace public	-2 477 500
Dispositifs de collecte des mégots (cendriers de rue)	-2 357 920
Gestion opérationnelle des mégots dans les dispositifs en place	-119 580
Soutien aux CHR	0
<b>Communication et sensibilisation</b>	<b>-3 384 057</b>
Mise à disposition de cendriers de poche	-993 757
Participation aux actions de communication	-2 040 300
Actions de communication par l'éco-organisme	-350 000
<b>Etudes</b>	<b>-2 089 303</b>
Etude sur le comportement des consommateurs	-324 110
R&D sur la collecte et le recyclage des mégots	-1 193 045
Autres études	-572 148
<b>Autres obligations réglementaires</b>	<b>-350 886</b>
Gestion de l'éco-organisme	-2 972 624
Total des charges d'exploitation	-60 502 027
Provisions pour charges à venir	-549 491
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>

**Le budget voté est conforme aux exigences du cahier des charges :**

- un taux de couverture de la population à **75 %** à fin 2024 ;
- des dépenses de communication et sensibilisation à hauteur de **5 %** des contributions ;
- des charges de R&D à hauteur de **2 %** des contributions ;
- des coûts de gestion de l'éco-organisme qui intègrent **4 délégués régionaux supplémentaires en 2024** ;
- des charges totales d'exploitation pour **60,5 M€** ;
- un niveau de **contributions à 61,1 M€**.

**Budget conforme avec le cahier des charges et le complément de demande d'agrément**

### Vote des collègues :

- Collège des associations : 2 avis favorables
- Collège des opérateurs : 2 avis favorables
- Collège des producteurs : 3 avis favorables
- Collège des collectivités : 3 avis favorables

⇒ **10 avis favorables**

## 2) Barème 2024 :

### Barème à l'unité 2024 voté

	Votes issus du CA du 21/09/23
COUTS TOTAUX BUDGETES	60 502 027 €
AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CHARGES FUTURES	549 491 €
TOTAL A FINANCER PAR LES CONTRIBUTIONS	61 051 518 €
Mises en marché 2024 (en unités)	38 744 423 120
 Barème à l'unité 2024 (pour 1 000 unités)	1,62 €

- Rappel du barème 2023 voté : **36 c€/1000**
- Rappel du barème 2023 théorique (sans reprise de PCF) : **72 c€/1000**

**Maintien du bonus d'éco-modulation :**  
critère absence de matière plastique dans les filtres

### RAPPEL DE LA REGLE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS SUR LA BASE DU BAREME UNITAIRE

EXEMPLE POUR 1 000 000 000 unités mis sur le marché	SCENARIO DU CDC
Unités mises sur le marché (au-delà de 50 millions d'unités)	1 000 000 000
Abattement de 50 millions d'unités	- 50 000 000
Assiette d'unités facturées	950 000 000
Barème unitaire applicable (exemple avec le barème à l'unité simulé pour 2024)	1,62 €
<b>CONTRIBUTIONS SUR LES UNITES</b>	<b>1 539 000 €</b>
Application du barème forfaitaire de 40 à 50 millions d'unités (exemple avec le barème à l'unité simulé pour 2024)	27 000€
<b>ECO-CONTRIBUTIONS FACTUREES</b>	<b>1 566 000 €</b>

### Barème forfaitaire 2024 voté

#### Principe

Le barème forfaitaire évolue dans les mêmes proportions que le barème à l'unité.

	Votes issus du CA du 21/09/23	RAPPEL BAREME 2023
de 0 à 20 millions d'unités mises sur le marché	4 500 €	1 000 €
de 20 à 30 millions d'unités mises sur le marché	9 000 €	2 000 €
de 30 à 40 millions d'unités mises sur le marché	18 000 €	4 000 €
de 40 à 50 millions d'unités mises sur le marché	27 000 €	6 000 €

#### Vote des collègues :

- Collège des associations : 2 avis favorables
- Collège des opérateurs : 2 avis favorables
- Collège des producteurs : 2 avis favorables, 1 avis défavorable
- Collège des collectivités : 3 avis favorables

⇒ **9 avis favorables, 1 avis défavorable**

### 3) Plan Drom-Com :

- Pascal Marchal explique que ce point a été soumis à avis en février 2023 et avait recueilli un avis favorable du comité, mais que depuis, le ministère a émis des lignes directrices des plans Drom-Com qui nécessitent quelques ajustements. Le plan doit donc à nouveau être soumis au vote du comité.
- Le plan modifié a été soumis aux collectivités et doit être transmis aux pouvoirs publics pour le 15 octobre avec l'avis du comité des parties prenantes.
- La logique du plan reste la même. Le plan complet a été transmis en amont de cette réunion du comité.
- La logique du plan reste la même, le plan a surtout été complété.

#### *Vote des collègues :*

- Collège des associations : 3 avis favorables
- Collège des opérateurs : 2 avis favorables
- Collège des producteurs : 3 avis favorables
- Collège des collectivités : 3 avis favorable

⇒ **11 avis favorables**